

**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**Distr. générale  
28 juillet 2010  
Français  
Original: anglais**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique****Rapport de la trente-deuxième session de l'Organe  
subsidiaire de conseil scientifique et technologique,**

Tenue à Bonn du 31 mai au 10 juin 2010

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour) .....	1–2	4
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour) .....	3–6	4
A. Adoption de l'ordre du jour .....	3–4	4
B. Organisation des travaux de la session .....	5–6	5
III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (Point 3 de l'ordre du jour) .....	7–20	6
IV. Mise au point et transfert de technologies (Point 4 de l'ordre du jour) .....	21–32	8
V. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures (Point 5 de l'ordre du jour) .....	33–41	10
VI. Recherche et observation systématique (Point 6 de l'ordre du jour) .....	42–54	12
VII. Questions méthodologiques relevant de la Convention (Point 7 de l'ordre du jour) .....	55–76	14
A. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux .....	55–59	14
B. Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention .....	60–76	14

VIII.	Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour) .....	77-99	17
A.	Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23) .....	77-82	17
B.	Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre .....	83-89	18
C.	Niveaux de référence normalisés au titre du mécanisme pour un développement propre .....	90-95	19
D.	Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre.....	96-97	20
E.	Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent-dioxyde de carbone des gaz à effet de serre .....	98-99	20
IX.	Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques (Point 9 de l'ordre du jour) .....	100-103	21
X.	Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 10 de l'ordre du jour) .....	104-108	21
XI.	Coopération avec les organisations internationales compétentes (Point 11 de l'ordre du jour) .....	109-113	22
XII.	Questions diverses (Point 12 de l'ordre du jour) .....	114	22
XIII.	Rapport de la session (Point 13 de l'ordre du jour) .....	115	23
XIV.	Clôture de la session .....	116-120	23
Annexes			
I.	Composition du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2010.....		25
II.	Processus et calendrier à prévoir pour la révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» .....		26
III.	Questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les <i>Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre</i> .....		30
IV.	Invitations adressées au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour qu'il organise une réunion d'experts sur les travaux méthodologiques liés aux procédures de notification utilisant les <i>Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre</i> .....		31
V.	Text for further consideration by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice Carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities .....		32

---

VI.	Text for further consideration by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation Matters relating to Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol.....	34
VII.	Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa trente-deuxième session .....	36

## **I. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue à l'hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne), du 31 mai au 10 juin 2010.
2. Le Président du SBSTA, M. Mama Konaté (Mali), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a aussi salué M. Mihir Kanti Majumder (Bangladesh) en sa qualité de Vice-Président du SBSTA et M. Purushottam Ghimire (Népal) en sa qualité de Rapporteur de cet organe.

## **II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 31 mai, le SBSTA a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2010/1). Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un au nom du Groupe des États d'Afrique et un au nom du Groupe composite.
4. À la même séance, le SBSTA a adopté l'ordre du jour suivant:
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation:
    - a) Adoption de l'ordre du jour;
    - b) Organisation des travaux de la session.
  3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
  4. Mise au point et transfert de technologies.
  5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures.
  6. Recherche et observation systématique.
  7. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
    - a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
    - b) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention.

8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
  - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23);
  - b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre;
  - c) Niveaux de référence normalisés au titre du mécanisme pour un développement propre;
  - d) Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre;
  - e) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent-dioxyde de carbone des gaz à effet de serre.
9. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques.
10. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
11. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
12. Questions diverses.
13. Rapport de la session.

## **B. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1<sup>re</sup> séance, le 31 mai, au cours de laquelle le Président a appelé l'attention des participants sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. Sur proposition du Président, le SBSTA est convenu de suivre ce programme de travail. Le secrétariat a informé le SBSTA de l'état de la documentation et d'autres questions pertinentes.

6. Le SBSTA a accepté d'admettre provisoirement en qualité d'observateur les organisations qui en avaient fait la demande<sup>1</sup>, conformément aux dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention, sans préjuger de la décision que prendrait la Conférence des Parties.

---

<sup>1</sup> Les nouvelles organisations ayant provisoirement qualité d'observateur sont énumérées dans le document FCCC/2010/II/OD/1.

### **III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

7. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 31 mai et 9 et 10 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2010/INF.2, FCCC/SBSTA/2010/2, FCCC/SBSTA/2010/3 et FCCC/SBSTA/2010/5.

8. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont deux ont parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires et un au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Des déclarations ont été faites également par des représentants du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

9. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président, avec le concours de M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Don Lemmen (Canada). À la 4<sup>e</sup> séance, en l'absence de M. Kumarsingh et de M. Lemmen, le Président a invité le secrétariat à rendre compte des résultats de ces consultations.

10. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>2</sup> proposées par le Président.

#### **2. Conclusions**

11. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport sur les progrès accomplis depuis sa trente et unième session dans l'exécution du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements<sup>3</sup>.

12. Le SBSTA a pris note des documents ci-après établis en prévision de sa trente-deuxième session:

a) Rapport de l'atelier technique sur les moyens d'intégrer les diverses méthodes de planification de l'adaptation<sup>4</sup>;

b) Rapport de synthèse sur les efforts entrepris pour évaluer les coûts et les avantages des solutions possibles en matière d'adaptation et les différents points de vue sur les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins<sup>5</sup>;

c) Rapport de synthèse sur les efforts déployés pour suivre et évaluer l'exécution des projets, politiques et programmes d'adaptation ainsi que les coûts et l'efficacité des projets, politiques et programmes menés à terme, et sur les différents points de vue concernant les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins<sup>6</sup>.

---

<sup>2</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2010/L.6.

<sup>3</sup> FCCC/SBSTA/2010/INF.2.

<sup>4</sup> FCCC/SBSTA/2010/2.

<sup>5</sup> FCCC/SBSTA/2010/3.

<sup>6</sup> FCCC/SBSTA/2010/5.

13. Le SBSTA s'est félicité de la mise au point par le secrétariat, en collaboration avec les organisations compétentes, d'une version facile à utiliser du Recueil FCCC des méthodes et outils permettant d'évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements<sup>7</sup>. Il a pris note du travail accompli par le secrétariat pour diffuser les résultats du programme de travail de Nairobi auprès des parties prenantes concernées. Le SBSTA a aussi constaté qu'il importait au plus haut point d'élaborer des informations ciblées et d'autres produits pour diffuser des renseignements sur des outils concrets dans les pays ayant difficilement accès à Internet.

14. Le SBSTA s'est également félicité de la participation directe et des contributions d'un large éventail d'organisations<sup>8</sup> à l'exécution du programme de travail de Nairobi. Il a encouragé ces organisations à poursuivre leurs efforts, notamment en s'engageant à prendre des initiatives<sup>9</sup> et en lui communiquant des renseignements sur l'exécution de ces engagements, afin d'aider les Parties à mieux appréhender et mesurer les incidences des changements climatiques et leur vulnérabilité à ces changements, et à décider en connaissance de cause des actions à engager et des mesures à prendre concrètement pour s'y adapter.

15. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de la convocation par son président, à la trente-deuxième session, du troisième forum des représentants des Parties et des coordonnateurs des organisations et des institutions associées à l'exécution du programme de travail de Nairobi.

16. Le SBSTA a pris note des travaux en cours au titre du programme de travail de Nairobi, qui visaient à approfondir les connaissances scientifiques et techniques sur l'adaptation, les effets et la vulnérabilité, à impliquer les parties prenantes, à stimuler les initiatives et à diffuser des informations et des connaissances utiles. Il a noté combien il importait de poursuivre ces activités au moment de dresser un bilan du programme de travail de Nairobi et d'envisager son avenir.

17. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'assurer, suivant les indications de son président, une représentation équitable des Parties à la réunion informelle des représentants des Parties et des organisations et experts participant à l'exécution du programme de travail de Nairobi, notamment ceux qui ont des compétences spécialisées au niveau local et qui disposent de connaissances autochtones, afin d'étudier les résultats des activités menées à bien antérieurement, réunion qui devait être organisée avant sa trente-troisième session<sup>10</sup>. Il a en outre demandé au secrétariat de préparer des contributions et d'établir un ordre du jour, suivant les indications de son président, en vue de faciliter les débats dans le cadre de l'examen de l'efficacité du programme de travail de Nairobi au regard de son objectif et des résultats escomptés, ainsi que de son champ d'activité et de ses modalités d'exécution, tels que définis dans la décision 2/CP.11.

18. Le SBSTA a examiné le rôle qu'un groupe d'experts pourrait jouer dans l'exécution du programme de travail, compte tenu du fait que l'efficacité du programme de travail de Nairobi devait être examinée à la seizième session de la Conférence des Parties.

---

<sup>7</sup> Consultable à l'adresse <http://www.unfccc.int/5457>.

<sup>8</sup> Au 7 juin 2010, on comptait 181 organisations associées au programme de travail de Nairobi.

<sup>9</sup> Au 7 juin 2010, 100 engagements avaient été communiqués par les organisations associées au programme de travail de Nairobi.

<sup>10</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 24.

19. Le SBSTA a rappelé<sup>11</sup> qu'il devrait en principe fournir à sa trente-troisième session des informations et des conseils sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution du programme de travail de Nairobi, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

20. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à faire parvenir au secrétariat, avant le 16 août 2010, des observations et des informations sur l'efficacité du programme de travail de Nairobi au regard de son objectif et des résultats escomptés, ainsi que de son champ d'activité et de ses modalités d'exécution, tels que définis dans l'annexe à la décision 2/CP.11. Il a demandé au secrétariat de regrouper ces observations dans un document de la série MISC pour étayer les débats de la réunion informelle mentionnée ci-dessus au paragraphe 17.

## **IV. Mise au point et transfert de technologies**

(Point 4 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

21. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> séances, les 31 mai et 9 et 10 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2010/INF.1 et Corr.1, FCCC/SBSTA/2010/INF.3 et FCCC/SBSTA/2010/INF.4. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties.

22. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a informé le SBSTA de la composition du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour 2010 (voir l'annexe I) et a invité M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan), Vice-Président du GETT, à rendre compte des activités de ce groupe. À la même séance, le SBSTA est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 8 de l'ordre du jour de la trente-deuxième session du SBI, intitulé «Mise au point et transfert de technologies», dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M. Carlos Fuller (Belize) et M. Ronald Schillemans (Pays-Bas). À la 4<sup>e</sup> séance, M. Fuller a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

23. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>12</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

24. Le SBSTA et le SBI ont accueilli favorablement l'élection de M. Bruce Wilson (Australie) en qualité de Président et de M. Elhassan (Soudan) en qualité de Vice-Président du GETT pour 2010, ainsi que la nomination par les Parties d'experts appelés à siéger au sein du GETT en 2010<sup>13</sup>.

25. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec satisfaction le rapport du GETT<sup>14</sup> et ont pris note du rapport présenté oralement par le Vice-Président du Groupe d'experts sur les conclusions des réunions du groupe tenues les 22 et 23 février 2010 à Sydney (Australie) et les 27 et 28 mai 2010 à Bonn (Allemagne).

---

<sup>11</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 22.

<sup>12</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2010/L.3.

<sup>13</sup> FCCC/SBSTA/2010/INF.1, annexe II.

<sup>14</sup> FCCC/SBSTA/2010/INF.1.

26. Le SBSTA et le SBI ont approuvé le programme de travail actualisé du GETT pour la période 2010-2011<sup>15</sup>. Ils ont prié le GETT, lorsqu'il entreprendra ses travaux sur les activités 4.3 et 4.4 du programme de travail actualisé, de privilégier les domaines pour lesquels les Parties ont manifesté une forte convergence de vues lors de leurs débats sur les questions liées aux technologies dans le cadre du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Ils ont également prié le GETT, lorsqu'il entreprendra les activités en question, de mettre au point les différentes modalités opérationnelles envisageables en ce qui concerne:

a) Le Comité exécutif de la technologie qu'il a été proposé de créer, en se fondant sur les fonctions énumérées dans le document FCCC/AWGLCA/2010/6, aux alinéas *a* à *d*, *g* et *i* du paragraphe 7 de l'annexe III;

b) Le Centre et réseau des technologies climatiques qu'il a été proposé de créer, en se fondant sur les fonctions énumérées dans le document FCCC/AWGLCA/2010/6, aux alinéas *a* à *c* et *d* (sous-alinéas *i* à *v*) du paragraphe 10 de l'annexe III.

27. Le SBSTA et le SBI ont rappelé les conclusions qu'ils avaient adoptées à leurs trentième et trente et unième sessions quant à la nécessité de réfléchir à la possibilité de créer un moyen efficace de faire participer plus pleinement le secteur privé au processus<sup>16</sup>. Ils se sont félicités du dialogue suivi entre le Groupe d'experts et les milieux économiques et commerciaux à l'occasion des réunions du Groupe, et ont encouragé le GETT à poursuivre le dialogue, en veillant à la représentation équitable des entreprises des pays développés et des pays en développement.

28. Le SBSTA et le SBI ont invité le Groupe d'experts à étudier les options permettant d'améliorer la participation des milieux universitaires et de la société civile. Ils ont pris note de l'intensification des activités du Réseau consultatif de l'Initiative technologie et climat pour le financement privé.

29. Le SBSTA a approuvé le mandat relatif à un rapport du GETT sur les solutions envisageables pour favoriser la concertation dans la recherche-développement de technologies<sup>17</sup>. Le SBSTA a prié le GETT, lorsqu'il établira son rapport, de privilégier les travaux concertés de recherche-développement sur les technologies visant à renforcer l'action menée aux fins de l'atténuation et de l'adaptation dans le cadre de la Convention, et de s'attacher à décrire la façon dont les activités concertées de recherche-développement menées hors du cadre de la Convention peuvent y contribuer.

30. Le SBSTA a pris note du rapport du secrétariat sur les informations nécessaires pour utiliser les indicateurs de résultats et faciliter ainsi l'examen de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention<sup>18</sup>. Il a également pris note des enseignements tirés et des lacunes recensées lors de l'utilisation des indicateurs pour suivre et évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des activités de mise au point et de transfert de technologies figurant dans le rapport. Le SBSTA a noté que les travaux du GETT sur les indicateurs de résultats étaient riches d'enseignements et d'expériences susceptibles d'éclairer de futurs travaux éventuels sur la mesure, la notification et la vérification de l'appui technologique, notamment:

a) Les difficultés rencontrées en ce qui concerne la disponibilité et la collecte des données;

<sup>15</sup> FCCC/SBSTA/2010/INF.1, annexe I.

<sup>16</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 22; FCCC/SBI/2009/8, par. 66; FCCC/SBSTA/2009/8, par. 23; FCCC/SBI/2009/15, par. 64.

<sup>17</sup> FCCC/SBSTA/2010/INF.4.

<sup>18</sup> FCCC/SBSTA/2010/INF.3.

b) Les incidences de la collecte et du traitement de ces données sur les ressources;

c) Les difficultés rencontrées dans l'évaluation de l'efficacité des activités de mise au point et de transfert de technologies pour ce qui est de leurs résultats et de leurs effets.

31. Le SBSTA a noté que le secrétariat avait, avec le concours du Gouvernement bélizien et en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque interaméricaine de développement et l'Initiative technologie et climat, organisé l'atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement, qui avait eu lieu à Belize City (Belize), du 5 au 7 mai 2010. Il a également noté que l'atelier régional pour l'Asie sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement se tiendrait plus tard dans l'année. Le SBSTA a pris note que le secrétariat établira un rapport sur les expériences et les enseignements acquis avec l'organisation des ateliers de formation régionaux sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement, en vue de son examen par le SBSTA à sa trente-troisième session visant à déterminer les éventuelles mesures à prendre en matière de suivi, selon que de besoin.

32. Le SBSTA a décidé d'avancer la date de la sixième réunion ordinaire du GETT, qui devait initialement avoir lieu à l'occasion des trente-troisièmes sessions des organes subsidiaires, de façon que les travaux du groupe puissent progresser et que celui-ci puisse achever l'élaboration de ses rapports en temps opportun pour que ceux-ci soient soumis aux sessions en question.

## **V. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures**

(Point 5 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

33. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 31 mai et 9 et 10 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom des pays du bassin du Congo<sup>19</sup>. Une déclaration a aussi été faite par un représentant des organisations non gouvernementales (ONG) de défense de l'environnement.

34. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président, avec le concours de M. Audun Rosland (Norvège). À la 4<sup>e</sup> séance, M. Rosland a rendu compte de ces consultations.

35. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>20</sup> proposées par le Président.

---

<sup>19</sup> Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

<sup>20</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2010/L.2.

## 2. Conclusions

36. Le SBSTA a pris note du rapport oral présenté par son président sur les moyens de faciliter la coordination des activités se rapportant à la décision 2/CP.13. Il a demandé au Président de continuer d'étudier des moyens de faciliter cette coordination et de lui en rendre compte à sa trente-quatrième session.

37. Le SBSTA a également pris note du rapport oral de son président sur les conclusions de la réunion informelle d'experts sur l'amélioration de la coordination des activités visant à renforcer la capacité d'utiliser s'il y a lieu les orientations et les directives les plus récentes du GIEC adoptées ou préconisées par la Conférence des Parties, comme base pour estimer les émissions anthropiques par les sources et les absorptions par les puits de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des forêts, les stocks de carbone forestiers et les variations des superficies forestières<sup>21</sup>, réunion qui s'était tenue à Bonn (Allemagne) du 25 au 26 mai 2010. Il a été noté que le rapport sur cette réunion serait consultable en ligne sur le site Web de la Convention<sup>22</sup>.

38. Le SBSTA a remercié le Gouvernement norvégien pour son appui financier à l'organisation de la réunion informelle d'experts mentionnée ci-dessus au paragraphe 37 et le Gouvernement allemand pour les installations fournies à cette occasion.

39. Le SBSTA a rappelé aux Parties, aux organisations compétentes et aux parties prenantes qu'elles pouvaient continuer d'échanger des informations sur les activités se rapportant aux décisions 2/CP.13 et 4/CP.15 en utilisant l'espace prévu à cet effet sur le site Web de la Convention<sup>23</sup> et il les a encouragées à le faire.

40. Eu égard aux conclusions de la réunion informelle d'experts dont il est question ci-dessus au paragraphe 37 et aux recommandations formulées par les experts à cette occasion, le SBSTA a demandé au secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires:

a) D'accroître le nombre d'experts formés à l'utilisation des orientations et directives du GIEC mentionnées à l'alinéa *c* du paragraphe 1 de la décision 4/CP.15, en organisant et en facilitant des activités telles que les ateliers de formation de formateurs, de collaborer avec le GIEC pour promouvoir l'utilisation de la base de données relatives aux coefficients d'émission du GIEC<sup>24</sup> et de rendre compte des progrès réalisés au SBSTA à sa trente-quatrième session;

b) De favoriser le partage d'informations, de données d'expérience et d'enseignements tirés de l'application des orientations et directives du GIEC sur le site Web de la Convention par l'intermédiaire d'un forum de discussion interactif à mettre en place dans l'espace prévu à cet effet<sup>25</sup>.

41. Le SBSTA a noté qu'il était essentiel de disposer de ressources suffisantes et a invité les Parties à contribuer à la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus au paragraphe 40.

<sup>21</sup> Organisée par le secrétariat comme suite à la demande formulée par la Conférence des Parties dans sa décision 4/CP.15, par. 6.

<sup>22</sup> <http://unfccc.int/5603.php>.

<sup>23</sup> <http://unfccc.int/4531.php>.

<sup>24</sup> <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/EFDB/main.php>.

<sup>25</sup> <http://unfccc.int/4531.php>.

## VI. Recherche et observation systématique

(Point 6 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

42. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 31 mai et 9 et 10 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2010/MISC.4 et FCCC/SBSTA/2010/MISC.6. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres. En outre, une déclaration a été faite par un représentant du GIEC.

43. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président, avec le concours de M. Sergio Castellari (Italie) et de M. David Lesolle (Botswana). À la 4<sup>e</sup> séance, M. Lesolle a rendu compte de ces consultations.

44. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>26</sup> proposées par le Président.

### 2. Conclusions

45. Le SBSTA a pris note des vues des Parties sur les thèmes à examiner à la réunion organisée à sa trente-deuxième session dans le cadre du dialogue sur la recherche<sup>27</sup> et a remercié les Parties qui avaient, au cours de cette réunion, fait part de leurs observations sur les besoins et les priorités de la recherche, concernant en particulier les moyens de réduire les incertitudes et les lacunes dans les connaissances scientifiques intéressant la Convention.

46. Le SBSTA a accueilli avec intérêt les informations actualisées sur l'évolution des activités de recherche et les nouvelles conclusions scientifiques en rapport avec les besoins de la Convention, fournies par les programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques (ci-après dénommés les programmes et organismes de recherche), ainsi que les informations du GIEC sur ses activités, en particulier sur les préparatifs de son cinquième rapport d'évaluation et du rapport de synthèse correspondant<sup>28</sup>.

47. Le SBSTA a rappelé que le dialogue sur la recherche jouait un rôle appréciable en étayant les délibérations menées dans le cadre du processus découlant de la Convention et a estimé que ce dialogue devait être poursuivi à sa trente-quatrième session et au-delà. Il a encouragé les programmes et organismes de recherche à continuer de fournir, dans l'optique du dialogue sur la recherche, des informations sur l'évolution des activités de recherche décrites aux alinéas *a* à *f* du paragraphe 47 du document FCCC/SBSTA/2007/4,

<sup>26</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2010/L.8.

<sup>27</sup> FCCC/SBSTA/2010/MISC.4.

<sup>28</sup> Ces informations ont été communiquées dans des contributions rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.6, ainsi que dans les exposés présentés au cours de la réunion tenue dans le cadre du dialogue sur la recherche. Le GIEC et les programmes et organismes de recherche ci-après étaient représentés à la réunion: Partenariat de recherche scientifique sur le système terrestre, Programme mondial de recherche sur le climat, Programme international géosphère-biosphère, Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire, Système d'analyse, de recherche et de formation concernant les changements planétaires (START), Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires et septième Programme-cadre de l'Union européenne et des pays associés. On trouvera des exposés et des informations complémentaires à l'adresse <http://unfccc.int/items/5609.php>.

en tenant compte des vues exprimées par les Parties, des priorités découlant du processus de la Convention et des activités entreprises à l'appui des préparatifs du cinquième rapport d'évaluation du GIEC.

48. Le SBSTA a noté qu'il fallait favoriser encore davantage les échanges entre les milieux scientifiques et les décideurs en développant le dialogue sur la recherche. Différents moyens pouvaient contribuer à l'avenir à l'efficacité de ce dialogue:

- a) Nécessité de mieux identifier et communiquer les thèmes des travaux de recherche et les sujets intéressant les décideurs;
- b) Nouvelles possibilités à offrir aux pays en développement de présenter les résultats de travaux de recherche, et activités correspondantes de renforcement des capacités;
- c) Activités complémentaires visant à mettre en commun des informations;
- d) Détermination de moyens supplémentaires de communiquer les résultats et les conclusions des travaux de recherche aux Parties.

49. À cet égard, le SBSTA a demandé au secrétariat:

- a) D'organiser un atelier, à l'occasion de sa trente-quatrième session, sous réserve de la disponibilité de ressources et suivant les indications de son président, pour permettre un examen complémentaire approfondi des questions traitées dans le cadre du dialogue sur la recherche et d'établir un rapport sur cet atelier pour qu'il l'examine à sa trente-quatrième session;
- b) D'étudier des moyens de publier sur son site Web des informations émanant des programmes et organismes de recherche.

50. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 20 septembre 2010, leurs vues sur les questions mentionnées ci-dessus aux alinéas *a* à *d* du paragraphe 48 et aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 49, et a demandé au secrétariat de rassembler ces vues dans un document de la série MISC d'ici à sa trente-troisième session. Il a en outre demandé au secrétariat de fournir aux Parties, avant sa trente-quatrième session, des informations sur les thèmes à présenter à la réunion qui se tiendrait dans le cadre du dialogue sur la recherche et lors de l'atelier mentionné ci-dessus à l'alinéa *a* du paragraphe 49.

51. Le SBSTA a invité les programmes et organismes de recherche à fournir à sa trente-troisième session des informations à jour sur les nouvelles conclusions scientifiques et les résultats des travaux de recherche.

52. Le SBSTA a pris note des problèmes rencontrés pour communiquer efficacement les résultats des travaux de recherche, y compris en indiquant leur degré de fiabilité et les incertitudes connexes, aux utilisateurs finals et à un plus large public, notamment les médias et la population en général. À cet égard, le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis dans la mise au point du «cadre mondial des services climatiques» (GFCS) sous les auspices de l'OMM et de ses organisations partenaires. Il a invité l'OMM à rendre compte, dans le cadre du dialogue sur la recherche, de l'état d'avancement du GFCS.

53. Le SBSTA a constaté qu'il fallait impliquer les programmes d'observation dans le dialogue sur la recherche.

54. Le SBSTA a préconisé une intensification des efforts actuels des Parties et des programmes et organismes de recherche visant à étoffer les capacités de recherche dans les pays en développement, notamment en renforçant les travaux de recherche dans les centres régionaux de climatologie.

## VII. Questions méthodologiques relevant de la Convention

(Point 7 de l'ordre du jour)

### A. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

55. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 31 mai et 9 et 10 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2010/MISC.5. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

56. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu que le Président tiendrait des consultations et lui présenterait un projet de conclusions à sa 4<sup>e</sup> séance.

57. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>29</sup> proposées par le Président.

#### 2. Conclusions

58. Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués, et des progrès rapportés, par les secrétariats de l'OACI et de l'OMI au sujet de leurs travaux en cours relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux<sup>30</sup>, ainsi que des réactions que ces renseignements ont suscitées de la part des représentants des Parties.

59. Le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à lui faire part, à ses sessions futures, des travaux pertinents sur cette question.

### B. Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

60. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 31 mai et les 9 et 10 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2010/MISC.1, FCCC/SBSTA/2010/4 et FCCC/SBSTA/2010/INF.5. Une déclaration a été faite par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom du Groupe composite. Une déclaration a aussi été faite par un représentant du GIEC.

61. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président, avec le concours de M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan) et de M<sup>me</sup> Riitta Pipatti (Finlande). À la 4<sup>e</sup> séance, M. Elhassan a rendu compte de ces consultations.

---

<sup>29</sup> FCCC/SBSTA/2010/L.9.

<sup>30</sup> FCCC/SBSTA/2010/MISC.5.

62. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>31</sup> proposées par le Président.

## 2. Conclusions

63. Le SBSTA a rappelé qu'à sa trentième session, il est convenu de lancer en 2010 un programme de travail concernant la révision des «Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» (ci-après dénommées Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I)<sup>32</sup>, y compris les tableaux du cadre commun de présentation (CRF), afin de pouvoir recommander à la Conférence des Parties d'adopter des directives révisées qui seraient effectivement appliquées à compter de 2015.

64. Le SBSTA a pris note de la synthèse des vues des Parties<sup>33</sup> figurant dans le document FCCC/SBSTA/2010/4 concernant les points suivants:

- a) Processus et calendrier à prévoir pour l'exécution du programme de travail;
- b) Questions liées à la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I;
- c) Questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre* (ci-après dénommées Lignes directrices 2006 du GIEC);
- d) Secteurs dans lesquels le SBSTA peut envisager d'inviter le GIEC à effectuer des travaux supplémentaires et à contribuer au programme de travail.

65. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport<sup>34</sup> consacré au premier atelier sur la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, tenu à Bonn (Allemagne) les 27 et 28 mai 2010 dans le cadre du programme de travail, qui a été organisé par le secrétariat conformément aux indications données par le SBSTA à sa trentième session<sup>35</sup>.

66. Le SBSTA est convenu que le programme de travail visé au paragraphe 63 ci-dessus doit être exécuté conformément au processus et au calendrier présentés dans l'annexe II. Il a également décidé que le processus de révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I doit être mené sans interruption et avec souplesse, en veillant à respecter le calendrier. Le SBSTA a également constaté qu'il fallait tenir compte, dans la révision des directives FCCC, des travaux menés au titre de la Convention.

67. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser, sous réserve de la disponibilité de ressources, le deuxième atelier relevant du programme de travail, pour qu'il puisse se tenir en octobre 2010. Il a décidé que les participants à l'atelier devaient se pencher sur les questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC présentées dans l'annexe III.

<sup>31</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2010/L.12.

<sup>32</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 101.

<sup>33</sup> Les vues des Parties sont présentées dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.1.

<sup>34</sup> FCCC/SBSTA/2010/INF.5.

<sup>35</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 105.

68. Le SBSTA a pris note des travaux réalisés par le GIEC intéressant le programme de travail visé au paragraphe 63 ci-dessus<sup>36</sup>, et s'est félicité de la réunion d'experts que le GIEC a prévu d'organiser en août 2010 sur les méthodes de niveau 3, les modèles complexes ou les mesures directes dans les inventaires de GES. Il a invité le GIEC à mettre à la disposition des participants à titre de documentation pour le deuxième atelier du programme de travail:

a) Le rapport final de la réunion d'experts visant à réexaminer l'indicateur indirect des terres exploitées utilisé pour estimer les émissions et les absorptions anthropiques nationales, tenue au Brésil en mai 2009;

b) Un rapport sur la réunion d'experts sur les méthodes de niveau 3, les modèles complexes ou les mesures directes dans les inventaires de GES.

69. Le SBSTA a invité le GIEC à organiser une réunion d'experts pour étudier s'il était nécessaire et comment il était possible de clarifier les questions méthodologiques liées aux procédures de notification concernant les produits ligneux récoltés, les zones humides et les émissions d'oxyde nitreux provenant des sols, comme il est indiqué dans l'annexe IV. Le SBSTA a également invité le GIEC à lui communiquer des informations sur les recommandations formulées par cette réunion d'experts pour le deuxième atelier du programme de travail, ainsi qu'un rapport de la réunion d'experts afin qu'il les examine à sa trente-troisième session, et qu'il puisse ainsi lors de cette session déterminer s'il doit inviter le GIEC à mener des travaux supplémentaires sur ces secteurs et quelle portée les travaux demandés doivent avoir.

70. Le SBSTA a souligné l'importance de la continuité dans la notification des inventaires nationaux de GES. Il est convenu que pour réviser les directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, y compris les tableaux du CRF, il fallait s'appuyer sur les directives FCCC actuellement appliquées.

71. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat pour le 15 septembre 2010 des observations supplémentaires, qui seraient rassemblées dans un document de la série MISC qu'il examinerait à sa trente-troisième session, au sujet de la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, y compris les tableaux du CRF, et des domaines dans lesquels le secrétariat peut lancer les travaux concernant ces tableaux.

72. Il a demandé au secrétariat d'établir, en tenant compte de toutes les options proposées dans les communications des Parties visées au paragraphe 71 ci-dessus et des autres orientations qu'il a formulées à sa trente-troisième session, un projet annoté des directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I afin que les participants au troisième atelier prévu dans le cadre du programme de travail mentionné au paragraphe 73 ci-après puissent procéder à un débat initial et que les Parties puissent l'examiner à la trente-quatrième session du SBSTA.

73. Le SBSTA a aussi demandé au secrétariat d'organiser au premier semestre de 2011, sous réserve de la disponibilité de ressources, un troisième atelier qui porterait sur les questions liées au projet de directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports pour les Parties visées à l'annexe I, y compris les tableaux du CRF, et sur toutes les autres questions méthodologiques en suspens concernant l'utilisation des Lignes directrices 2006 du GIEC qui découlent de l'exécution du programme de travail.

---

<sup>36</sup> Rapports des réunions d'experts du GIEC, portant notamment sur les données de la FAO pour le secteur AFAUT/UTCATF, le bilan des inventaires nationaux de GES du secteur forestier et les incertitudes et la validation des inventaires des émissions, disponibles à l'adresse: [http://www.ipcc.ch/calendar\\_of\\_meetings/calendar\\_of\\_meetings.htm](http://www.ipcc.ch/calendar_of_meetings/calendar_of_meetings.htm).

74. Le SBSTA a relevé qu'un point essentiel figurant dans le calendrier mentionné au paragraphe 66 ci-dessus est la mise à niveau du logiciel de notification actuellement utilisé. Il a demandé au secrétariat d'entreprendre en 2010, sous réserve de la disponibilité de ressources, une évaluation technique préparatoire de la mise à niveau du logiciel de notification rendue nécessaire par la révision de l'annexe I des directives FCCC pour l'établissement de rapports.

75. Le SBSTA a invité les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont en mesure de le faire à lui fournir un appui financier pour l'exécution du programme de travail, notamment pour:

- a) L'organisation des deux ateliers visés aux paragraphes 67 et 73 ci-dessus;
- b) L'évaluation technique préparatoire visée au paragraphe 74 ci-dessus et les travaux requis ultérieurement pour actualiser le logiciel de notification.

76. Le SBSTA a noté la nécessité de renforcer les capacités pour faciliter l'utilisation des Lignes directrices 2006 du GIEC par toutes les Parties. Il a salué les travaux du GIEC qui visent à faciliter l'utilisation de ces lignes directrices, notamment ses efforts visant à élaborer un logiciel applicable aux inventaires et la création de la base de données sur les coefficients d'émission. Il a invité le GIEC et les autres organismes compétents à intensifier leurs efforts dans ce domaine.

## VIII. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

### A. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbène-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbène-23 (HFC-23)

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

77. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 31 mai et 9 et 10 juin, respectivement. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

78. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président, avec le concours de M. Samuel Adejuwon (Nigéria). À la 4<sup>e</sup> séance, M. Adejuwon a rendu compte de ces consultations.

79. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>37</sup> proposées par le Président.

#### 2. Conclusions

80. Le SBSTA a pris note de ses conclusions antérieures sur ce point de l'ordre du jour ainsi que des vues exprimées par les Parties à la trente-deuxième session. Il a reconnu qu'il fallait que les Parties aient une meilleure compréhension de cette question.

<sup>37</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2010/L.5.

81. Le SBSTA a demandé au Secrétariat d'établir un document technique, pour examen à sa trente-quatrième session, en vue d'améliorer la compréhension de cette question et de fournir une analyse des faits nouveaux survenus dans le cadre d'autres processus intergouvernementaux.

82. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-quatrième session.

## **B. Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre**

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

83. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 31 mai et 9 et 10 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2010/MISC.2 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 17 Parties, dont un a parlé au nom des pays les moins avancés (PMA).

84. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président, avec le concours de M<sup>me</sup> Andrea García Guerrero (Colombie) et M. Pedro Martins Barata (Portugal). À sa 4<sup>e</sup> séance, M. Martins Barata a rendu compte de ces consultations.

85. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>38</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

86. Le SBSTA a pris note des vues communiquées par les Parties<sup>39</sup>, y compris celles qui avaient été adressées en réponse aux demandes antérieures de contributions au titre de ce point de l'ordre du jour et celles exprimées au cours de la session, au sujet des préoccupations liées aux questions non réglées ci-après<sup>40</sup>, parmi d'autres:

- a) Non-permanence, y compris la permanence à long terme;
- b) Mesure, notification et vérification;
- c) Impact sur l'environnement;
- d) Périmètre de l'activité de projet;
- e) Droit international;
- f) Responsabilité;
- g) Risque d'effets pervers;
- h) Sécurité;
- i) Affiliation à un système d'assurance et indemnisation en cas de dommages causés par des déperditions ou des fuites.

---

<sup>38</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2010/L.11.

<sup>39</sup> FCCC/SBSTA/2010/MISC.2 et Add.1.

<sup>40</sup> En application de la décision 2/CMP.5, par. 29.

87. Le SBSTA est convenu que les questions mentionnées ci-dessus au paragraphe 86 devaient être étudiées et réglées lors d'un plus ample examen de la prise en compte éventuelle du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre (MDP).

88. Il est en outre convenu de poursuivre à sa trente-troisième session ses travaux sur la prise en compte éventuelle dans le MDP du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en étudiant les questions énumérées ci-dessus au paragraphe 86, afin que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto adopte une décision sur ce sujet à sa sixième session.

89. Le SBSTA a également considéré que l'examen plus approfondi de cette question devait être fondé sur les vues communiquées par les Parties<sup>41</sup>, y compris celles adressées en réponse aux demandes antérieures de contributions et celles exprimées au cours de la session, et sur le texte du projet de décision figurant dans l'annexe V.

## **C. Niveaux de référence normalisés au titre du mécanisme pour un développement propre**

(Point 8 c) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

90. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 31 mai et 9 et 10 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2010/MISC.3/Rev.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres et un au nom des PMA.

91. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président, avec le concours de M. Peer Stiansen (Norvège). À sa 4<sup>e</sup> séance, M. Stiansen a rendu compte de ces consultations.

92. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>42</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

93. Le SBSTA a pris note des vues communiquées par les Parties et les organisations compétentes<sup>43</sup> et des avis exprimés lors des réunions liées à l'élaboration d'une recommandation sur les modalités et procédures applicables à l'établissement de niveaux de référence normalisés au titre du MDP.

94. Le SBSTA a invité les Parties, les organisations intergouvernementales et les organisations admises en qualité d'observateur à adresser au secrétariat, avant le 16 août 2010, des observations sur les solutions possibles pour prendre en considération toutes les questions pertinentes, y compris les questions ci-après au titre de ce point de l'ordre du jour, en faisant la part de l'utilité pratique, de l'intégrité environnementale et de l'intérêt qu'elles présentent:

a) Portée des travaux à consacrer à l'établissement de niveaux de référence normalisés;

<sup>41</sup> Voir la note 39 ci-dessus.

<sup>42</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2010/L.10.

<sup>43</sup> FCCC/SBSTA/2010/MISC.3/Rev.1.

- b) Caractère obligatoire ou facultatif de l'utilisation des niveaux de référence normalisés;
- c) Procédures requises pour l'établissement des niveaux de référence normalisés, concernant notamment la participation des autorités nationales désignées;
- d) Priorités à fixer pour l'établissement des niveaux de référence normalisés;
- e) Accès au MDP des régions, sous-régions, secteurs et PMA sous-représentés;
- f) Niveau d'agrégation et périmètres;
- g) Qualité, disponibilité, collecte et confidentialité des données;
- h) Financement de l'établissement des niveaux de référence normalisés, y compris le renforcement des capacités et la collecte de données;
- i) Prise en compte de l'évolution constatée au fil du temps, notamment des efforts antérieurs.

95. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir, pour examen à sa trente-troisième session, un rapport technique tenant compte de toutes les observations reçues des Parties et des organisations compétentes, comme indiqué aux paragraphes 93 et 94 ci-dessus.

**D. Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre**  
(Point 8 d) de l'ordre du jour)

**1. Délibérations**

96. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 31 mai et 9 et 10 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom des PMA.

97. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président, avec le concours de M. Eduardo Sanhueza (Chili). À sa 4<sup>e</sup> séance, M. Sanhueza a dit que ces consultations n'avaient pas abouti. En application de l'article 16 du projet de règlement intérieur en vigueur, il a été décidé de renvoyer ce point à la trente-troisième session du SBSTA.

**E. Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent-dioxyde de carbone des gaz à effet de serre**  
(Point 8 e) de l'ordre du jour)

**1. Délibérations**

98. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 31 mai et 9 et 10 juin, respectivement.

99. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président, avec le concours de M. Michael Gytarsky (Fédération de Russie). À la 4<sup>e</sup> séance, M. Gytarsky a dit que ces consultations n'avaient pas abouti. En application de l'article 16 du projet de règlement intérieur en vigueur, il a été décidé de renvoyer ce point à la trente-troisième session du SBSTA.

## **IX. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques**

(Point 9 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

100. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 31 mai et 9 et 10 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de 32 Parties, dont trois ont parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires, deux au nom des PMA et un au nom de l'Union européenne et des ses États membres.

101. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président, avec le concours de M. Frederick Kossam (Malawi) et de M. Kunihiko Shimada (Japon).

102. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>44</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

103. Le SBSTA a noté que les travaux qu'il avait réalisés par le passé sur ce point de l'ordre du jour, y compris l'organisation d'ateliers en cours de session, avaient offert une occasion utile d'instituer le partage d'expériences et l'échange d'informations sur un vaste éventail de questions ayant trait aux mesures et possibilités en matière d'atténuation dans différents secteurs. Il a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les travaux déjà menés au titre de ce point de l'ordre du jour, et de le lui communiquer en vue de son examen à sa trente-troisième session.

## **X. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto**

(Point 10 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

104. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 31 mai et 9 et 10 juin, respectivement.

105. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question en même temps que le point 12 de l'ordre du jour de la trente-deuxième session du SBI, intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto», dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M. Eduardo Calvo Buendia (Pérou) et M. Andrew Ure (Australie). À la 4<sup>e</sup> séance, M. Calvo Buendia a rendu compte des consultations menées dans ce cadre.

106. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>45</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

107. Le SBSTA et le SBI ont constitué un groupe de contact commun pour examiner le point de l'ordre du jour du SBSTA intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article

<sup>44</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2010/L.7.

<sup>45</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2010/L.13.

2 du Protocole de Kyoto» et le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» à leur trente-deuxième session. Lors de la création de ce groupe de contact, les Présidents du SBSTA et du SBI ont donné pour instruction de consacrer autant de temps à l'examen de chaque point.

108. Le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre leurs discussions sur ces questions au sein d'un groupe de contact commun qu'ils constitueront à leur trente-troisième session. Ils sont convenus de reprendre l'examen de ces questions à leur trente-troisième session, sur la base du projet de texte figurant dans l'annexe VI.

## **XI. Coopération avec les organisations internationales compétentes**

(Point 11 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

109. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues les 31 mai et 9 et 10 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par le Secrétaire exécutif et par un représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

110. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu que le Président rédigerait des conclusions et les lui présenterait à sa 4<sup>e</sup> séance.

111. À sa 4<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>46</sup> proposées par le Président.

### **2. Conclusions**

112. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le document d'information<sup>47</sup> établi par le secrétariat et a pris note des informations fournies au sujet des activités de coopération et des efforts des entités des Nations Unies et des organisations intergouvernementales visant à faire face aux changements climatiques et à contribuer aux travaux entrepris au titre de la Convention.

113. Le SBSTA a pris note de la déclaration faite par le représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique concernant les conclusions relatives au climat de la réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologies tenue à Nairobi en mai 2010. Il s'agissait de la seule déclaration faite par une autre organisation.

## **XII. Questions diverses**

(Point 12 de l'ordre du jour)

114. Aucune autre question n'a été soulevée.

---

<sup>46</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2010/L.4.

<sup>47</sup> FCCC/SBSTA/2010/INF.1.

### XIII. Rapport de la session

(Point 13 de l'ordre du jour)

115. À sa 4<sup>e</sup> séance, tenue les 9 et 10 juin, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport sur les travaux de sa trente-deuxième session<sup>48</sup>. À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à parachever le rapport, avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président.

### XIV. Clôture de la session

116. À sa 3<sup>e</sup> séance, tenue le 9 juin en commun avec le SBI, le SBSTA a fait ses adieux à M. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention, qui cessait ses fonctions de Secrétaire exécutif. Les Présidents du SBSTA et du SBI l'ont remercié des services rendus au cours de son mandat. M. de Boer a évoqué le travail qu'il avait accompli et les défis à relever. Il a souligné l'urgence de la lutte contre les changements climatiques et a ajouté que la solution passait par «l'unité dans la diversité». M. de Boer a ensuite donné son avis personnel sur la manière dont le processus découlant de la Convention évoluait, notamment compte tenu de la participation importante des organisations ayant qualité d'observateur, et sur le rôle que les marchés et les mécanismes fondés sur le marché pourraient jouer à l'avenir. M<sup>me</sup> Christiana Figueres, Secrétaire exécutive désignée, a aussi remercié M. de Boer pour le travail accompli. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom du Groupe composite, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un au nom des PMA, un au nom du Groupe des États d'Afrique et un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement.

117. À sa 4<sup>e</sup> séance, tenue les 9 et 10 juin, le représentant du Secrétaire exécutif a communiqué une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées. Conformément au paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, le Secrétaire exécutif est prié de donner aux Parties une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions<sup>49</sup> lorsque ces incidences ne peuvent pas être couvertes par les ressources disponibles au titre du budget de base.

118. À la présente la session, le SBSTA a prié le secrétariat d'entreprendre des activités qui ont des incidences administratives et budgétaires. La plupart de ces activités étaient prévues et étaient déjà inscrites au budget-programme de l'exercice biennal en cours. Néanmoins, au titre du point 6 de l'ordre du jour intitulé «Recherche et observation systématique», le secrétariat a été prié d'organiser, parallèlement à la trente-quatrième session du SBSTA, un atelier permettant un examen complémentaire approfondi des questions traitées dans le cadre du dialogue sur la recherche. Cela correspond à des dépenses non prévues de 32 000 dollars des États-Unis environ. Au titre du point 7 b), «Questions méthodologiques relevant de la Convention: Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention», le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, dans le cadre de son programme de travail pour 2010-2011, deux nouveaux ateliers et de commencer les travaux préparatoires à la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, y compris les tableaux du CRF, sous la direction du SBSTA. Cela correspond à des dépenses non prévues de 350 000 dollars des États-Unis environ.

<sup>48</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2010/L.1.

<sup>49</sup> Bien que la décision 16/CP.9 se réfère à des «décisions», elle porte aussi sur les incidences des conclusions des organes subsidiaires.

119. À la même séance, des déclarations de clôture ont été faites par les représentants de 7 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom des PMA, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres et un au nom du Groupe composite. Des déclarations ont aussi été faites au nom des ONG représentant les administrations locales et les autorités municipales, des ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes, des ONG du monde des affaires et de l'industrie et des ONG syndicales.

120. Avant de clore la session, le Président a remercié les représentants, les présidents des groupes de contact et les organisateurs des consultations informelles pour leurs contributions. Il a également remercié le secrétariat de son appui.

## Annexe I

### Composition du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2010

#### Afrique

M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan)

M. Ben Mohamed Abdelkrim\* (Niger)

M. Birama Diarra (Mali)

#### Asie et Pacifique

M. Pak Sum Low (Malaisie)

M. Can Wang\* (Chine)

M. John Korinihona\* (Îles Salomon)

#### Amérique latine et Caraïbes

M<sup>me</sup> Marcela Gregori\* (Argentine)

M. Carlos Villon (Équateur)

M. Arthur Wellington Rolle (Bahamas)

#### Petits États insulaires en développement

M. Taito Nakalevu (Fidji)

#### Autres Parties non visées à l'annexe I de la Convention

M<sup>me</sup> Marina Shvangiradze\* (Géorgie)

#### Parties visées à l'annexe I de la Convention

M. Jukka Uosukainen (Finlande)

M. Holger Liptow (Allemagne)

M. Ronald Schillemans\* (Pays-Bas)

M. Michael Rantil\* (Suède)

M. Bruce Wilson (Australie)

M. Kunihiko Shimada\* (Japon)

M<sup>me</sup> Margaret E. Martin (Canada)

M. Elmer Holt\* (États-Unis d'Amérique)

\* Membres désignés pour 2010-2011. Le mandat des autres membres expirera fin 2010.

## Annexe II

**Processus et calendrier à prévoir pour la révision des  
«Directives pour l'établissement des communications  
nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention,  
première partie: Directives FCCC pour la notification des  
inventaires annuels»**

2010

Premier atelier

Les participants:

- Examinent les questions relatives à la révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» (Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I) et les questions méthodologiques concernant l'utilisation des *Lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (ci-après dénommées Lignes directrices 2006 du GIEC);
- Recommandent à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), à sa trente-deuxième session, un processus et un calendrier à appliquer au programme de travail pour la révision susmentionnée et une liste de questions méthodologiques à examiner lors du deuxième atelier.

Trente-deuxième session  
du SBSTA

À sa trente-deuxième session, le SBSTA:

- Convient du processus et du calendrier à prévoir pour le programme de travail;
- Invite les Parties à présenter au secrétariat, avant le 15 septembre 2010, des observations supplémentaires sur la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, y compris sur les tableaux du cadre commun de présentation (CRF), et les domaines dans lesquels le secrétariat peut lancer des travaux concernant ces tableaux;
- Arrête une liste de questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC pour examen par les participants lors du deuxième atelier;
- Invite le GIEC à mener des travaux supplémentaires sur les questions méthodologiques soulevées par les Parties concernant les procédures de notification utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC, tous les résultats de ces travaux devant être examinés par les participants lors du troisième atelier;
- Décide de tenir au premier semestre de 2011 un troisième atelier relevant du programme de travail, et demande au secrétariat de l'organiser, sous réserve de la disponibilité de ressources;

---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Invite le secrétariat à établir un projet annoté des directives FCCC révisées, y compris la première version des nouveaux tableaux du CRF, pour un débat initial par les participants lors du troisième atelier et examen par les Parties à la trente-quatrième session du SBSTA.</li> </ul>
GIEC	<i>Réunion d'experts sur les méthodes de niveau 3, les modèles complexes ou les mesures directes dans les inventaires de GES.</i>
Deuxième atelier	<p>Les participants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examinent toutes les questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC, et prennent en considération tous les résultats des réunions d'experts du GIEC;</li> <li>• Recommandent au SBSTA d'incorporer, dans les directives FCCC révisées, toutes les recommandations et conclusions, découlant des réunions d'experts du GIEC ou débattues pendant l'atelier, sur toute question relative aux procédures de notification utilisant les méthodes présentées dans les Lignes directrices 2006 du GIEC (ci-après dénommées les informations méthodologiques supplémentaires).</li> </ul>
Trente-troisième session du SBSTA	<p>À sa trente-troisième session, le SBSTA:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examine les observations supplémentaires communiquées par les Parties avant le 15 septembre 2010 et les informations méthodologiques supplémentaires qu'il est recommandé d'inclure dans le projet annoté des directives FCCC révisées élaboré par les participants au deuxième atelier, et donne de nouvelles orientations au secrétariat pour l'élaboration du projet annoté des directives FCCC révisées;</li> <li>• Demande au secrétariat d'inclure, avant avril 2011, dans le projet annoté des directives FCCC révisées les observations susmentionnées et des informations méthodologiques supplémentaires en tenant compte des orientations susmentionnées et pour examen par les Parties lors du troisième atelier;</li> <li>• Demande au secrétariat d'entreprendre, sous réserve de la disponibilité de ressources, les travaux préparatoires en vue de la mise à niveau du logiciel de notification du CRF, de manière à ce que ces travaux soient achevés pour octobre 2012, sous réserve de l'adoption d'une décision relative aux tableaux par la Conférence des Parties à sa dix-septième session;</li> <li>• Examine l'état d'avancement du programme de travail et convient, si nécessaire et sous réserve de la disponibilité de ressources, d'organiser des ateliers supplémentaires pour examiner toutes les questions en suspens, et détermine tous les travaux supplémentaires qu'il pourrait inviter le GIEC à réaliser pour contribuer au programme de travail, comme recommandé par les Parties.</li> </ul>

---

2011

---

GIEC	<i>Autres réunions d'experts sur des questions méthodologiques, si le GIEC est invité à les organiser.</i>
Troisième atelier	<p>Les participants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examinent les questions concernant le projet annoté des directives FCCC révisées, y compris les tableaux du CRF, en concentrant leur attention sur les questions techniques et méthodologiques;</li> </ul>

Trente-quatrième session du SBSTA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulent des recommandations sur le projet annoté des directives FCCC révisées pour faciliter leur examen par le SBSTA à sa trente-quatrième session.</li> </ul> <p>À sa trente-quatrième session, le SBSTA:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examine le projet annoté des directives FCCC révisées, y compris les tableaux du CRF, pour:             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuver les tableaux du CRF révisés, ou une partie des tableaux du CRF révisés, et poursuivre l'examen des tableaux du CRF qui n'ont pas encore été finalisés;</li> <li>• Recommander d'incorporer les tableaux révisés du CRF approuvés dans le logiciel de notification du CRF actualisé;</li> </ul> </li> <li>• Examine l'état d'avancement du programme de travail et convient, le cas échéant et sous réserve de la disponibilité de ressources, d'organiser des ateliers supplémentaires pour examiner toutes les questions en suspens, et détermine tous les travaux supplémentaires qu'il pourrait inviter le GIEC à réaliser pour contribuer au programme de travail, comme recommandé par les Parties.</li> </ul>
Trente-cinquième session du SBSTA	<p>À sa trente-cinquième session, le SBSTA poursuit l'examen du projet révisé de directives FCCC, y compris les tableaux du CRF, en vue d'élaborer un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session, sur un essai volontaire des directives FCCC révisées, y compris les nouveaux tableaux du CRF, à compter de 2012.</p>
Dix-septième session de la Conférence des Parties	<p>À sa dix-septième session, la Conférence des Parties adopte une décision par laquelle elle:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopte les directives FCCC révisées, y compris les nouveaux tableaux du CRF, pour un essai volontaire par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) à partir d'octobre 2012;</li> <li>• Demande au secrétariat de lancer, en octobre 2012, la version actualisée du logiciel de notification du CRF, sous réserve de la disponibilité de ressources;</li> <li>• Invite les Parties visées à l'annexe I à communiquer au secrétariat, avant le [xx] mai 2013, des informations sur leurs expériences dans l'essai des directives FCCC révisées, notamment de la version actualisée du logiciel de notification du CRF.</li> </ul>

---

2012

---

Trente-sixième session du SBSTA	<p>Le secrétariat lance, le [xx] octobre 2012, la version actualisée du logiciel de notification du CRF qui tient compte des directives FCCC révisées, y compris des nouveaux tableaux du CRF.</p> <p>Les Parties visées à l'annexe I se familiarisent, sur une base volontaire, avec l'utilisation des directives FCCC révisées, notamment les nouveaux tableaux du CRF et la version actualisée du logiciel de notification du CRF.</p>
Trente-septième session du SBSTA	

## 2013

Les Parties visées à l'annexe I:

- Continuent à se familiariser avec l'utilisation des directives FCCC révisées et la version actualisée du logiciel de notification du CRF;
- Communiquent au secrétariat, avant le [xx] mai 2013, des informations sur leur expérience de l'utilisation des directives FCCC révisées et de la version actualisée du logiciel de notification du CRF.

Trente-huitième session  
du SBSTA

À sa trente-huitième session, le SBSTA:

- Examine les informations fournies par les Parties visées à l'annexe I sur leur expérience dans l'utilisation des directives FCCC révisées et de la version actualisée du logiciel de notification du CRF;
- Demande au secrétariat d'établir:
  - Avant le [xx] octobre 2013, la version finale des directives FCCC révisées y compris les nouveaux tableaux du CRF;
  - La version finale de la mise à niveau du logiciel de notification du CRF, qui doit refléter ces directives révisées, pour la lancer en juin 2014.

Trente-neuvième session  
du SBSTA

À sa trente-neuvième session, le SBSTA établit un projet de décision sur l'utilisation obligatoire des directives FCCC révisées, y compris les nouveaux tableaux du CRF, à compter de 2015, pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session.

Dix-neuvième session  
de la Conférence des Parties

La Conférence des Parties adopte les directives FCCC révisées, y compris les nouveaux tableaux du CRF.

## 2014

Le secrétariat lance, le [xx] juin 2014, la version définitive du logiciel actualisé de notification du CRF tenant compte des directives FCCC révisées.

## 2015

Les Parties visées à l'annexe I commencent à communiquer les inventaires de gaz à effet de serre établis en suivant impérativement les directives FCCC révisées, y compris les nouveaux tableaux du CRF.

## Annexe III

### **Questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre***

Les questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (ci-après dénommées Lignes directrices 2006 du GIEC), recensées par les Parties à la trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, devant être abordées lors du deuxième atelier du programme de travail mentionné au paragraphe 67 du présent rapport, sont les suivantes:

- a) Questions intéressant l'agriculture, la foresterie et d'autres utilisations des terres, qui sont liées à la notification des émissions et des absorptions anthropiques, notamment: traitement des émissions et des absorptions résultant de perturbations naturelles; variabilité interannuelle entre les Lignes directrices 2006 du GIEC, les *recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie*, et la *version révisée 1996 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, et indicateur indirect des terres exploitées;
- b) Produits ligneux récoltés;
- c) Solutions possibles pour mettre à jour ou ajouter des paramètres par défaut;
- d) Incidences de l'utilisation de méthodes de niveau supérieur;
- e) Cohérence des séries chronologiques et nouveaux calculs;
- f) Zones humides;
- g) Oxyde nitreux provenant des sols;
- h) Incidences méthodologiques de la notification d'inventaires distincts pour les secteurs de l'agriculture et de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie.

## Annexe IV

### **Invitations adressées au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour qu'il organise une réunion d'experts sur les travaux méthodologiques liés aux procédures de notification utilisant les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre***

La réunion d'experts mentionnée au paragraphe 69 du présent rapport devrait étudier s'il est nécessaire et comment il serait possible de fournir des informations plus claires, plus détaillées et actualisées, selon les besoins, entre autres sur les aspects suivants:

i) Les informations, dans le chapitre 7 des *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, sur les zones humides, en particulier les orientations méthodologiques applicables dans les secteurs où des lacunes sont recensées dans le tableau 7.1 du chapitre 7 et les lacunes concernant certaines utilisations des zones humides qui ne sont pas entièrement couvertes actuellement, par exemple le drainage des zones humides, la réhumidification de zones humides préalablement drainées ou la remise en état des zones humides;

j) Les informations, dans le chapitre 12, sur les produits ligneux récoltés, en particulier définitions, cohérence, possibilités de double comptage avec d'autres secteurs, utilisation de méthodes de niveau supérieur et toute nouvelle approche qui a été proposée;

k) Les informations, dans le chapitre 11, concernant les émissions directes et indirectes d'oxyde nitreux provenant des sols.

## Annexe V

[Anglais seulement]

### **Text for further consideration by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice**

#### **Carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities**

*[The Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol,*

*Recalling decisions 7/CMP.1, 1/CMP.2, 2/CMP.4 and 2/CMP.5,*

*Taking into account Article 12, paragraph 5(b), of the Kyoto Protocol,*

*Recognizing that carbon dioxide capture and storage in geological formations is a relevant technology for the attainment of the ultimate goal of the Convention and may be part of a range of potential options for mitigating greenhouse gas emissions,*

*Emphasizing that the deployment of carbon dioxide capture and storage in geological formations shall be environmentally safe and have the objective of avoiding any seepage,*

*Recognizing that Parties have registered concerns regarding the implications of the possible inclusion of carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities, and highlighted issues which need to be addressed and resolved in the design and implementation of carbon dioxide capture and storage in geological formations, in order for these activities to be considered within the scope of the clean development mechanism,*

1. [Option 1: *Decides* that carbon dioxide capture and storage in geological formations is eligible as project activities under the clean development mechanism, provided that the issues identified in decision 2/CMP.5, paragraph 29, are addressed and resolved in a satisfactory manner through, inter alia, the actions identified in paragraph 2 (a–n) below;

Option 2: *Decides* that carbon dioxide capture and storage in geological formations is not eligible as project activities under the clean development mechanism.]

2. [Agrees that:

(a) Careful selection of the storage site for carbon dioxide capture and storage in geological formations is key in addressing issues related to permanence of storage, liability, the international legal framework and environmental impacts, including transboundary impacts;

(b) Any consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations shall be based on stringent and robust criteria for the selection of the storage site;

(c) Stringent monitoring plans shall be in place in order to ensure the environmental integrity of carbon dioxide capture and storage in geological formations;

(d) Further consideration is required as regards the suitability of the use of modelling, as opposed to direct monitoring, in meeting the stringency requirements of such

monitoring plans, in particular taking into account the *2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories*;

(e) The boundaries of carbon dioxide capture and storage in geological formations shall include all above-ground and underground installations and storage sites, as well as all potential sources of carbon dioxide that can be released into the atmosphere, involved in the capture, treatment, transportation, injection and storage of carbon dioxide;

(f) The boundaries referred to in paragraph 2 (e) above shall be clearly identified and contained within the borders of a single country;

(g) Any release of carbon dioxide from the boundaries referred to in paragraph 2 (e) above must be accounted for in the monitoring plans;

(h) Any increase in energy use related to the deployment of carbon dioxide capture and storage in geological formations shall be accounted for in the monitoring plans;

(i) A thorough risk and safety assessment shall be required for the deployment of carbon dioxide capture and storage in geological formations;

(j) The risk and safety assessment referred to in paragraph 2 (i) above shall include, inter alia, the assessment of risk and proposal of mitigation actions related to emissions from injection points, emissions from above-ground and underground installations and reservoirs, seepage, lateral flows, migrating plumes, massive and catastrophic release of stored carbon dioxide, and impacts on human health and ecosystems;

(k) The results of the risk and safety assessment referred to in paragraph 2 (i) above shall be considered when assessing the technical viability of carbon dioxide capture and storage in geological formations;

(l) Short-, medium- and long-term liability provisions, including the clear identification of liable entities, shall be defined prior to the consideration of carbon dioxide capture and storage in geological formations;

(m) Adequate provisions for restoration of any damaged ecosystems and full compensation of impacted communities in the event of release of carbon dioxide from the deployment of carbon dioxide capture and storage in geological formations must be set up prior to any deployment of related activities;

(n) In view of the environmental risks involved, storage of carbon dioxide in water columns shall not be considered as a viable option for carbon dioxide capture and storage.]]

## Annexe VI

[Anglais seulement]

### **Text for further consideration by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation**

#### **Matters relating to Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol**

1. [The Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (SBSTA) [and the Subsidiary Body for Implementation (SBI)] acknowledged that the potential impacts of response measures is a challenge faced by all countries. [Parties noted that striving to minimize the adverse impacts of mitigation policies and measures is a common concern of both developed and developing countries.]

Alt: Parties noted that striving to minimize the adverse impacts of mitigation policies and measures is an obligation of Parties included in Annex I to the Convention and a concern of developing countries.

2. The SBSTA [and the SBI] underlined the importance of the principles outlined in Article 3 of the Convention, in the implementation of Article 2, paragraph 3, [and Article 3, paragraph 14, ]of the Kyoto Protocol.

3. [Developed country Parties shall not resort to any form of unilateral measures including countervailing trade measures, against goods and services imported from developing countries on grounds of protection and stabilization of the climate. Such measures would violate the principles and provisions of the Convention, including, in particular, those related to the principle of common but differentiated responsibilities (Article 3, paragraph 1), to trade and climate change (Article 3, paragraph 5), and to the relationship between mitigation actions of developing countries and the provision of financial resources and technology by developed country Parties (Article 4, paragraphs 3 and 7).]

4. [The SBSTA [and the SBI] acknowledged the work being carried out by other bodies under the Convention and its Kyoto Protocol, with the aim of maintaining an approach that is coherent with other relevant work under the UNFCCC process.]

5. [The SBSTA [and the SBI] emphasized that [developed country] Parties [included in Annex I to the Convention] shall, in the implementation of policies and measures, strive to minimize the adverse effects, including the adverse effects of climate change, effects on international trade, and social, environmental and economic impacts on other Parties, especially developing country Parties, and in particular those identified in Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention, taking into account its Article 3.]

6. [The SBSTA [and the SBI] noted the need to deepen Parties' understanding of adverse impacts and the need to continue to share information on the nature of impacts of response measures. Sharing of information can be achieved through the regular and systematic provision by all Parties of information that is as complete as possible on potential and observed impacts of policies and measures, in particular through [Annex I] national communications, and the regular review of this information.]

Alt: The SBSTA [and the SBI] noted the need to share information on the nature of adverse impacts of response measures experienced by developing country Parties and the steps Annex I Parties are taking, in the implementation of policies and measures under

Article 2 of the Kyoto Protocol, to minimize adverse effects, especially on developing country Parties, in particular those identified in Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention.

7.

Option 1: The SBSTA [and the SBI] also noted the complexities of assessing the attribution and causation of the adverse impacts of policies and measures, and that understanding of this could be achieved through:

(a) Assessments of potential impacts and observed impacts carried out by, inter alia, relevant national institutions and international organizations;

(b) Information from work being carried out by other UNFCCC bodies that may be relevant in considering potential impacts.

Option 2: The SBSTA [and the SBI] noted the need to deepen the understanding of potential consequences of response measures taken by Annex I Parties on developing country Parties and that this can be achieved through various means, including assessments of potential and observed impacts carried out by, inter alia, relevant national institutions and international organizations.

Option 3: Noting the complexities of assessing the attribution and causation of the potential impacts of response measures, the SBSTA [and the SBI] also noted the need to deepen understanding of the potential impacts of response measures to respond to climate change. This could be achieved through:

(a) Assessments of potential impacts and observed impacts carried out by, inter alia, relevant national institutions and international organizations;

(b) Information from work being carried out by other UNFCCC bodies that may be relevant in considering potential impacts;

(c) The regular and systematic provision by all Parties of information that is as complete as possible on potential and observed impacts of policies and measures, in particular through national communications, and the regular review of this information.

8. The SBSTA [and the SBI] noted the work of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) on international spillover effects as described in its Fourth Assessment Report, and that the IPCC has agreed to further assess [this issue][spillovers, co-benefits and trade-offs] in its Fifth Assessment Report.

9. The SBSTA [and the SBI] invited Parties and relevant organizations to submit to the secretariat, by xx, further information and views on issues relevant to Article 2, paragraph 3, [and Article 3, paragraph 14, ] of the Kyoto Protocol.

10. [The SBSTA [and the SBI] agreed that these submissions should include views on whether a workshop should be held on this matter, and on the issues to be dealt with at any such workshop and to compile the submissions into a miscellaneous document.]

[Alt: The SBSTA [and the SBI] requested the secretariat to organize a workshop, before the xx session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol, to explore this issue. The SBSTA [and the SBI] further requested the secretariat to prepare a report on the workshop to be made available to the SBSTA [and the SBI] by their xx session.]

11. The SBSTA [and the SBI] agreed to continue their consideration of these matters at their xx sessions in a joint contact group.]

## Annexe VII

### **Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa trente-deuxième session**

#### **Documents établis pour la session**

FCCC/SBSTA/2010/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2010/2	Rapport de l'atelier technique sur les moyens d'améliorer l'intégration de diverses méthodes de planification de l'adaptation. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2010/3	Rapport de synthèse sur les efforts entrepris pour évaluer les coûts et les avantages des solutions possibles en matière d'adaptation, ainsi que sur leurs points de vue sur les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2010/4	Synthèse des vues sur les questions liées aux Lignes directrices 2006 du GIEC et à la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2010/5	Rapport de synthèse sur les efforts déployés pour suivre et évaluer l'exécution des projets, politiques et programmes d'adaptation ainsi que les coûts et l'efficacité des projets, politiques et programmes menés à terme, et sur les différents points de vue concernant les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2010/INF.1	Summary of cooperative activities with United Nations entities and intergovernmental organizations to contribute to work under the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2010/INF.2	Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2010/INF.3	Report on information required for using the performance indicators to support the review of the implementation of Article 4, paragraphs 1(c) and 5, of the Convention. Note by the secretariat

FCCC/SBSTA/2010/INF.4	Terms of reference for a report on options to facilitate collaborative technology research and development. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SBSTA/2010/INF.5	Report on the workshop on issues relating to the revision of the UNFCCC Annex I reporting guidelines. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2010/MISC.1	Views on issues relating to the 2006 IPCC Guidelines and the revision of the UNFCCC Annex I reporting guidelines. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2010/MISC.2 et Add.1	Views related to carbon dioxide capture and storage in geological formations as a possible mitigation technology. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2010/MISC.3/Rev.1	Views related to modalities and procedures for the development of standardized baselines from the clean development mechanism. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBSTA/2010/MISC.4	Views on topics for discussion at the research dialogue meeting during the thirty-second session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2010/MISC.5	Information relevant to emissions from fuel used for international aviation and maritime transport. Submissions from international organizations
FCCC/SBSTA/2010/MISC.6	Update on developments in research activities relevant to the needs of the Convention. Submissions from regional and international climate change research programmes and organizations
FCCC/SB/2010/INF.1 et Corr.1	Report of the Expert Group on Technology Transfer. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SBSTA/2010/L.1	Projet de Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa trente-deuxième session
FCCC/SBSTA/2010/L.2	Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.3	Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.4	Coopération avec les organisations internationales compétentes. Projet de conclusions présenté par le Président

---

FCCC/SBSTA/2010/L.5	Conséquences de la mise en place de nouvelles installations d'hydrochlorofluorocarbène-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbène-23 (HFC-23). Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.6	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.7	Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.8	Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.9	Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.10	Niveaux de référence normalisés au titre du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.11	Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.12	Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.13	Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président

### **Autres documents dont le SBSTA était saisi**

FCCC/SBSTA/2009/8	Rapport de la trente et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Copenhague du 8 au 12 décembre 2009
FCCC/SBSTA/2008/6	Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008

---

FCCC/SBSTA/2007/4	Rapport de la vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 7 au 18 mai 2007
FCCC/SBSTA/2009/MISC.3	Experience with and considerations relating to the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories, and further considerations relating to the future revision of the UNFCCC reporting guidelines for Annex I Parties. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2009/MISC.9/Rev.1	Efforts undertaken to assess the costs and benefits of adaptation options, and views on lessons learned, good practices, gaps and needs. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/CP/2009/11 et Add.1	Rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009
FCCC/KP/CMP/2009/21 et Add.1	Rapport de la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009
FCCC/KP/CMP/2009/16	Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

---